

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **18-04-2017**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

St-Pierre	Judith	Conseillère	Siège #01
Desjardins	Johanne	Conseillère	Siège #02
Grenier	Steeve	Conseiller	Siège #03
Légaré	Richard	Conseiller	Siège #04
Gagnon	Claude	Conseiller	Siège #05
Girard	Catherine	Conseillère	Siège #06

Annie Fortin, agente administrative, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Rés : 2017-034

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-035

3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 MARS 2017

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 mars 2017 soit et est adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 2017-036

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2017-04

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2017-04

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Rés : 2017-037

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 4497 à 4527 + 4503 et les déboursés directs de mars 2017

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Rés. : 2017-038

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu que :

Avis de motion est par la présente donné que lors d'une séance subséquente sera déposé pour adoption le projet de règlement 2017-170 – modification aux codes d'éthiques des élus et des employés afin d'encadrer la transmission d'informations sur les réseaux sociaux et autres plateformes d'informations

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2017-039

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :

Avis de motion est par la présente donné que lors d'une séance subséquente sera déposé pour adoption le projet de règlement 2017-171– règlement de prévention des incendies proposé par la M.R.C. de Manicouagan

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance du 18-04-2017

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Rés. : 2017-040

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu d'adopter le règlement 2017-168 – Modification au règlement 2016-165 Taxation 2017 –Annulation de la taxe au déficit

:

Adoptée à l'unanimité

Res : 2017-041

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu d'adopter le règlement 2017-169 portant sur la politique de remboursement des frais d'activités sportives

Adoptée à l'unanimité

8. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2017-04-13

Arrérages : 11 469 \$ Courant : 5 494 \$ Non échue : 253 315 \$ Total de 270 278 \$

9. AFFAIRES NOUVELLES

Res : 2017-042

a) Engagement de M. David Fortin

ATTENDU QUE : Suite à l'engagement de M. Daniel Landry au poste de 2e préposé à l'eau potable, celui-ci dans une correspondance dont le conseil a pris connaissance à signifier son retrait de candidature à ce poste;

ATTENDU QUE : Suite à ce retrait, la Municipalité devait trouver un autre candidat répondant aux critères et acceptant le poste;

ATTENDU QUE : Un comité formé de 03 personnes a rencontré M. David Fortin et que celui-ci a accepté le poste tel que proposé;

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu :

QUE : M. David Fortin, soit et est engagé au poste de 2e opérateur de la station d'eau potable;

QUE : M. Fortin assiste à une formation spécifique à ce poste;

QUE : Les frais liés à cette formation soient payés par la Municipalité;

QUE : M. Fortin reçoive lors de la prise d'effet de son engagement, un montant de base de 150\$ mensuellement comme prime de garde et un montant additionnel de 15\$/hr pour chaque appel reçu lors de sa garde. Un minimum de 1hr est versé pour chaque appel répondu;

QUE : M. Fortin soit rémunéré à 15\$/hr lors de sa formation et que sur obtention de la confirmation qu'il peut légalement opérer la station d'eau potable, le montant mensuel de 150\$ versé à titre de prime de garde soit effectif.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-043

b) Contrat de travail de M. Jean-Philippe Duguay au poste de manoeuvre

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu :

QUE : Le contrat de travail de M. Jean-Philippe Duguay soit est accepté tel que déposé auprès des membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-044

c) Paiement final des contrats de location achat détenus auprès de Crédit Bail

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu :

QUE : Madame Diane Cyr, Directrice générale, soit et est autorisée à régler en totalité les soldes dus sur les 2 contrats de location achat détenus auprès de Crédit Bail et /ou Crédit Bail Clé et ce à même les fonds courants.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-045

d) Mandat à la firme TDA pour préparation de devis

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu :

QU' Après être allé en soumission sur invitation, la proposition d'honoraires reçue de Groupe Conseil TDA soit et est retenue pour la préparation du mandat spécifique de mesure de débits du réseau d'égout sanitaire de la Municipalité relativement à la mise aux normes du système des eaux usées. Le tout pour un montant de 5 850 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-046

e) Adhésion au Comité Zip de l'Estuaire

Il est proposé par Steve Grenier, conseiller, et unanimement résolu :

QUE : La Municipalité de Franquelin renouvelle son adhésion au Comité Zip de l'Estuaire et défraie le coût de l'adhésion annuelle soit : 100\$, que cet organisme soit ajouté dans la liste des organismes prévus pour adhésion lors des prochaines prévisions budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-047

f) Demande d'appui du C.E.R.F.

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu :

QUE : La Municipalité de Franquelin appui le C.E.R.F. dans ses demandes de subventions, mais ne peut malheureusement pas accéder à sa demande d'heures de machinerie, l'emploi du temps pour la saison estivale et automnale des opérateurs étant déjà surchargé.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-048

g) Appui à la campagne contre la violence conjugale

Il est proposé par Steve Grenier, conseiller, et unanimement résolu :

QUE : La Municipalité de Franquelin accepte d'appuyer la Maison des Femmes de Baie-Comeau dans sa campagne contre la violence conjugale et accepte de signer la déclaration suivante :

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Proclamation de Municipalité de Franquelin
Nom de la municipalité

à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Déclaration présentée au conseil municipal de Franquelin

par Steeve Grenier, conseiller

le

18 avril 2017

le

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Municipalité de Franquelin municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

10. PERIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

Rés : 2017-049

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h30

Michel Lévesque, Maire

Annie Fortin, agente administrative